

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS
FINANCIERES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Ville de TRITH SAINT LEGER**

Pour l'exercice 2019, nous avons réalisé en **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- **En opérations réelles 16 870 614.29 € dont :**

4 764 779.56 € en charge générale qui comprend les achats de fournitures, eau, l'électricité, chauffage, l'entretien des bâtiments, du matériel, des espaces verts et les activités en direction des personnes âgées, la jeunesse - petite enfance, la culture, le sport, les fêtes, l'environnement, la communication

9 591 942.95 € en charge de personnel

1 682 370.11 € en charges de gestion courante dont participations intercommunales (syndicat assainissement, SIVU), les subventions aux associations, les indemnités des élus

148 787.05 € pour les intérêts d'emprunts et les ICNE

36 894.62 € pour les charges exceptionnelles telles que les bourses communales, les livres et dictionnaires de fin d'année scolaire, des régularisations d'exercice

645 840 € en atténuation de produits dont la contribution au FPIC (fonds de péréquation des communes et intercommunalités 87 744 €) et la participation au redressement fiscal (558 096 €)

- **En opérations d'ordre 324 164.43 €**

pour les dotations aux amortissements

Nous avons réalisé en **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- **En opérations réelles 20 774 431.39 € dont**

19 335 357.53 € en impôts et taxes : 4 871 482 € en fiscalité directe (Taxes d'Habitation, foncières bâties, foncières non bâties), et 13 968 420 € en dotation de compensation de la CAPH, mais aussi de la dotation de solidarité, du FNGIR, taxe sur les pylônes, taxe sur

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2020

Application agréée E-legalite.com

71_AN-059-215906033-20200630-2020_0630_7

l'électricité, les emplacements publicitaires, et les mutations (ex : changement d'enseignes)
pour 495 455.53 €

807 133.86 € en produits des services (cantine, centres aérés, culture, péri-scolaires) dont
461 364.28 € de remboursement de mise à disposition de personnel médiathèque par la
CAPH, 82 056.96 € de contribution aux charges de fonctionnement de la Médiathèque par la
CAPH

179 679.15 € en atténuation de charges, ristournes, remboursement indemnités journalières
personnel (CNP, alternative courtage) et remboursement CAE.CUI

352 043.09 € en dotation et participations, aide de la CAF en direction de la jeunesse
(95 577.26 €), aide du département pour l'utilisation de la salle des sports Eugène Philippe
par le collège (9 850 €), les allocations compensatrices de l'état (pour exonérations TH, TF,
TFNB, réforme TP) et le FCTVA pour la partie des dépenses de fonctionnement réalisées
l'année précédente soit 87 332.28 € de participation de l'Etat

51 104.14 € pour autres produits de gestion courante tels que les revenus des immeubles,
location de salles et PASRAU

355.22 € remboursement des intérêts des prêts octroyés aux agents communaux

48 758.40 € remboursements de sinistres

Pour la **SECTION D'INVESTISSEMENT**, nous avons réalisé

- **7 186 506.72 €** en dépenses réelles dont

6 376 526.45 € en dépenses pour les opérations d'équipement : acquisition de matériel,
mobilier, informatique pour les différents services communaux, des travaux de Bâtiments en
autres les travaux de mise en sécurité, PMR et accessibilité, de grosses réparations pour le
local commercial place de la Résistance, des travaux de trottoirs, de voirie ainsi que les
travaux d'aménagement de la rue Henri Durre, rue des Martyrs, Aménagement des abords
de la piscine, de la rue pierre curie, rue Lemoine, très gros chantier de réaménagement du
centre ville

1 953.39 € pour le remboursement de taxe d'aménagement trop perçue

797 074.13 € pour le remboursement des emprunts

277.75 € pour des remboursements caution instruments de musique

10 675 € pour des prêts octroyés aux agents communaux pour l'amélioration de leur habitat
et ou de son acquisition

- **62 550.69 €** en opérations d'ordre correspondant à des régularisations d'opérations
patrimoniales (agencement d'espaces verts mis en 23 au lieu de 21 l'année
précédente)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2020

Application agréée E-legalite.com

_RN-059-215906033-20200630-2020_0630_7

Les **RECETTES D'INVESTISSEMENT** sont quant à elles de

- **4 665 058.36 € en recettes réelles dont**

4 212 991.20 € d'excédents de fonctionnement capitalisé

402 300.84 € de FCTVA sur l'investissement réalisé en 2018 et reçu en 2019

5 307.05 € de taxe d'aménagement

22 987 € de dotation de solidarité à l'investissement local (DSIL) pour les travaux de rénovation des façades de l'école élémentaire Jean Macé (acompte)

21 080.67 € qui correspondent au remboursement du capital des prêts octroyés aux agents

391.60 € pour des remboursements de cautions instruments de musique

- **386 715.12 € en recettes d'ordre** qui correspondent aux amortissements des immobilisations et les opérations patrimoniales de régularisations (62 550.69 €)

Réalisés Dépenses de fonctionnement 17 194 778.72 €

Réalisés Recettes de fonctionnement 20 774 431.39 €

- **Résultat 2019 de la section de fonctionnement : excédent de 3 579 652.67 €**

Réalisés Dépenses d'investissement 7 249 057.41 €

Réalisés Recettes d'investissement 5 051 773.48 €

- **Résultat 2019 de la section d'investissement : déficit de 2 197 283.93 €**

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2020

Application agréée E-legalite.com

